

Licence professionnelle Viticulture raisonnée et certification environnementale

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Viticulture raisonnée et certification environnementale. 2014, Montpellier SupAgro. hceres-02038359

HAL Id: hceres-02038359

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038359>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Viticulture raisonnée et certification
environnementale

de Montpellier SupAgro

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Établissement déposant : Montpellier SupAgro

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Viticulture raisonnée et certification environnementale

Secteur professionnel : SP1-Agriculture, forêt, pêche et espaces verts

Dénomination nationale : SP1-1 Agronomie

Demande n° S3LP150007662

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Montpellier SupAgro.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /

Présentation de la spécialité

La licence professionnelle (LP) vise à former des agents de maîtrise et des cadres techniques dans le secteur viti-vinicole (auprès des viticulteurs, coopératives, organismes professionnels publics ou privés) chargés du conseil et de la vente en agrofourniture ainsi que du contrôle et de l'audit pour la mise en œuvre des cahiers des charges et de la réglementation.

Ouverte en 2007, cette formation a été dans un premier temps (de 2007 à 2011) réservée à un public de salariés en activité puis, dans un second temps (depuis 2012) ouverte aux étudiants dans le cadre de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.

Cette formation portée par l'Université Montpellier 3 et Montpellier SupAgro s'inscrit dans la continuité de la deuxième année de la licence (L2) *Géographie* et, de par les liens existant avec les différentes écoles d'agriculture, dans la suite logique des BTSA *Viticulture-œnologie*.

Cette formation contribue à augmenter l'offre de formation du secteur viticole régional et national car il n'existe pas de formation viticole comparable ni dans la région, ni au niveau national. De plus, elle est ouverte maintenant aussi bien aux étudiants qu'aux salariés en activité.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Dans le cadre de la restructuration des vignobles, de l'utilisation de techniques plus respectueuses de l'environnement et de la mise en place de nouvelles réglementations (réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, nouveaux cahiers des charges...), la viticulture actuelle doit se doter de professionnels capables de répondre aux nouveaux besoins des acteurs de la production. La LP *Viticulture raisonnée et certification environnementale* répond tout à fait à ces nouvelles attentes en formant des techniciens capables de conseiller les viticulteurs dans leur choix culturels mais également de les accompagner dans la mise en place de nouveaux cahiers des charges.

Le programme de la licence construit autour de quatre types d'enseignements (spécifiques, scientifiques, juridiques et transversaux) permet aux étudiants d'acquérir des connaissances suffisamment larges pour s'intégrer dans différents types d'entreprises du secteur viticole. Ces connaissances sont ensuite consolidées par le projet tutoré et les longues périodes en entreprise dans le cadre de l'alternance, permettant ainsi aux étudiants de bien connaître le milieu professionnel à la sortie de leur formation.

L'attractivité et la diversité de la LP sont assez difficiles à apprécier dans le sens où de 2007 à 2011 cette formation n'a été ouverte que pour des salariés en activité. Pendant cette période, les candidats bénéficiaient d'un aménagement d'horaires et de certaines dispenses d'enseignement en fonction de leur cursus et de leur entreprise d'origine. Ils pouvaient également réaliser la formation en trois ans au lieu des deux années habituellement concédés pour ces publics, ce qui ne rend pas aisé l'analyse du taux de réussite du fait du report possible d'inscription. Si ces candidats ont parfaitement réussi les examens écrits, ils ont eu pour la plupart des difficultés à rédiger leur mémoire de fin d'étude, diminuant ainsi fortement le taux de réussite.

Par contre, pendant cette période, le taux d'insertion a été de très bon niveau (95 %) puisque les candidats étaient déjà salariés avec cependant pour certains des évolutions de poste. Depuis 2012, la formation s'est ouverte aux étudiants dans le cadre de contrat pro et d'apprentissage, le nombre de candidats a augmenté (48 candidats en 2012, 78 en 2013) et 11 contrats de professionnalisation ont été signés, ce qui traduit pour un début une relative bonne attractivité de la formation. De plus, grâce à cette ouverture, le taux de réussite a largement augmenté. L'enquête d'insertion de ces étudiants (sortis en 2012) n'a pas été réalisée à ce jour. Néanmoins, malgré ce changement la diversité des étudiants reste encore trop limitée et la proportion de BTSA trop importante.

Les différents contrats (apprentissage, professionnalisation, congés individuel de formation....) sont gérés par l'établissement en partenariat avec les organismes paritaires collecteurs agréés partenaires, en particulier l'OPCALIM et le FAFSEA.

Les liens tissés avec les autres centres de formation des apprentis agricoles des diverses régions viticoles (CFA Beaune, CFA Carcassonne, CFA Bordeaux Gironde) participent aussi bien au rayonnement de la LP auprès des professionnels locaux que des filières amont (BTS *Viticulture-cœnologie*) ainsi qu'au comité de pilotage de la LP.

Les liens avec les professionnels sont également visibles et importants puisqu'ils se traduisent depuis des années par l'inscription de salariés en activité mais aucune convention ne semble être signée avec les professionnels. Les seules conventions présentes au dossier sont des conventions avec les autres organismes d'enseignement ou avec le conseil régional dans le cadre du programme Experimental Recherche et Innovation.

Les professionnels participent au niveau de la conception de la formation (comité d'orientation) et des projets tutorés orientant ainsi la spécialité dans le sens des problématiques auxquels ils sont confrontés. Cependant, aucun professionnel ne semble faire partie des comités d'évaluation pédagogique et du comité de pilotage, ce qui rend la partie pilotage un peu floue. Néanmoins, la formation répond tout à fait aux attentes actuelles des professionnels du fait de l'engouement croissant des consommateurs vers des productions plus respectueuses de l'environnement et des orientations interprofessionnelles allant également dans ce sens. Il s'agit de plus d'une spécialité unique en France celle-ci étant également labellisée par le Pôle de Compétitivité Qualiméditerranée, pour une viticulture compétitive et durable ; ce qui ne peut qu'augmenter sa légitimité et son attractivité.

L'équipe pédagogique est constituée de trois enseignants-chercheurs de l'Université Montpellier 3 (46 heures), de 15 enseignants et personnels techniques de SupAgro (210 heures) ou des lycées d'enseignement général et technologique agricole partenaires (36 heures) et d'une trentaine de professionnels (124 heures). Elle s'appuie sur un comité d'animation pédagogique jouant le rôle de conseil de perfectionnement et sur un comité de pilotage auquel participe l'ensemble des établissements partenaires. Soulignons que depuis 2008, Montpellier SupAgro est certifié ISO9001 pour ses activités de gestion administrative et pédagogique de la licence.

- Points forts :
 - La forte employabilité des étudiants diplômés et l'exclusivité de la LP en termes de formation.
 - L'adaptation de la formation pour les salariés en trois ans.
 - La polyvalence de la formation permettant d'acquérir des connaissances techniques, juridiques, scientifiques et transversales.
 - Les conventions et partenariats avec les CFA de Bordeaux et Beaune permettant la délocalisation de la formation et l'intégration plus facile d'apprentis.

- Points faibles :
 - La faible diversité d'origine des étudiants.
 - L'absence de formalisation des liens établis avec les professionnels même si ils sont nombreux.
 - Le faible taux de réussite pour les salariés en activité peut être dû à un manque d'accompagnement au niveau de la rédaction du mémoire.

- Recommandations pour l'établissement :

Il faudrait veiller à augmenter la diversité de l'origine des étudiants en intégrant plus de DUT ou de L3. La participation plus massive d'enseignants universitaires dans la formation pourrait être un moyen de faire mieux connaître la formation aux étudiants de L2.

Malgré l'ouverture aux étudiants en contrats de professionnalisation qui va permettre d'augmenter le taux de réussite, il faut continuer à intégrer dans le groupe des salariés en activité mais en étant plus vigilant vis-à-vis des conditions d'obtention du diplôme. La mise en place d'un système d'accompagnement personnalisée (tutorat) pour la rédaction du mémoire pourrait être envisagée pour les salariés en activité afin de leur permettre d'être diplômé.



Observations de l'établissement

AERES
Madame Estelle Sirmon
Coordinatrice
Section des formations et des diplômes
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Montpellier, le 22 septembre 2014

N/Réf : 14086/ALW/SH

Monsieur le directeur,

Le rapport de l'AERES sur la Licence Professionnelle "Viticulture raisonnée et certification
environnementale" étant très favorable, nous ne formulons aucune observation .

Veillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de nos salutations distinguées.


Anne-Lucie Wack

La Directrice générale déléguée
aux formations et à la
politique scientifique

Marie-Laure NAVAS

Directrice générale